



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud
13800 ISTRES
Site Web: www.symcrau.com

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE
Tél : 04.42.56.64.86
Mail: contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le 14 FEV. 2020
A
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Budget Primitif 2020	N° 04/20	11 février 2020

Fait à Istres le 13 FEV. 2020

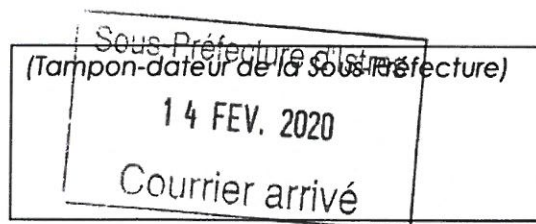
La Présidente du SYMCRAU,

Celine TRAMONTIN



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :





Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 04/20

Objet de la délibération : Budget Primitif 2020

L'an deux mille vingt
et le onze février
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

M. Gérard BARTOLI, M. Georges BERNOT, Mme Marylène BONFILLON, M. Vincent BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Alain DERVIEUX, Mme Magali DEVEZE, M. Xavier DUFOUR, Mme Thérèse-Annie FRANCOIS, M. Jean GUILLON, Mme Mireille HENRY, M. Daniel HIGLI, M. André MANELLI, M. Jean-Pierre MUTERO, M. Louis PILIPPE, M. Jean-Louis PLAZY, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Pierre VETILLART

➤ Pour les membres à voix consultative : néant

➤ Procurations :

M. Henri PONS à Mme Marylène BONFILLON
Mme Agnès BRUNET à Mme Mireille HENRY

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 19
Procuration : 2
Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 21

Secrétaire de séance : M. Alain DERVIEUX

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction M14,

Afin de permettre au Syndicat de fonctionner pour l'exercice 2020, il convient de le doter d'un budget primitif.

Le projet de budget que Madame la Présidente soumet au Comité est établi en tenant compte du rapport d'orientations budgétaires présenté au comité syndical du 19 décembre 2019.

Il intègre d'une part les recettes pour lesquelles il existe d'ores et déjà des garanties quant à leur perception, et d'autre part, les dépenses, de fonctionnement et d'investissement, qui viennent en emploi de ces recettes.

Ce projet, présenté selon la nomenclature comptable M14, est bien évidemment équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Les recettes comprennent les participations financières des membres et les subventions des partenaires tels que l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, et le dispositif CAMH-CRAU (assistance techniques aux membres dans le cadre de marché de quasi-régie ou de coopération public-public).

Les dépenses pour 2020 concerneront :

→ En section de fonctionnement :

- les charges de personnel
- les dépenses à caractère général parmi lesquelles :
 - la réalisation du suivi qualitatif de la nappe (analyses),
 - l'observatoire de la nappe,
 - l'étude SINERGI,
 - l'étude OSMOSE (sur les zones humides),
 - l'étude juridique sur la stratégie de gestion de la ressource souterraine et les évolutions statutaires,
 - la mise en œuvre de la stratégie CISEF,
 - l'animation du contrat de nappe et la signature de l'avenant de la phase 2,
 - l'animation de la politique ressource stratégique,
 - la labellisation du SYMCRAU en EPTB (établissement public territorial de bassin),
 - la préfiguration du SAGE sur la Crau,
 - la mise en place d'un dispositif de paiements pour service environnementaux si le projet déposé par le SYMCRAU, est retenu par l'Agence de l'Eau RMC.

→ En investissement, il s'agira de financer :

- du matériel d'hydrométrie,
- des piézomètres,
- du matériel informatique,
- une étude de programmation relative à une future rénovation de locaux destinés à accueillir le siège social du SYMCRAU.

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE le Budget Primitif 2020 ci-joint, par nature, section par section et chapitre par chapitre, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 : « Charges à caractère général » :	449 871.47 €	74 : « Dotations et participations » (dont participation des membres)	641 894.11 € (240 314.11 €)
012 : « Charges de personnel » :	348 000.00 €	75 : « Autres produits de gestion courante »	3 000.00 €
65 : « Autres charges de gestion courante »	1 000.00 €		
Total dépenses réelles	798 871.47 €	Total recettes réelles	644 894.11 €
OPERATIONS D'ORDRE			
042 – 68 « dotations amortissements et provisions »	46 500.00 €	042 – 77 : « Amortissements des subventions d'investissement »	28 000.00 €
Total dépenses d'ordre	46 500.00 €	Total recettes d'ordre	28 000.00 €
		R002 : « excédent de fonctionnement reporté de 2019 »	172 477.36 €
Total des dépenses de fonctionnement	845 371.47 €	Total des recettes de fonctionnement	845 371.47 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
20 : « Immobilisations incorporelles »	24 000.00 €	13 : « subvention d'investissement »	15 300.00 €
21 : « Immobilisations corporelles »	38 717.35 €		
23 : « immobilisations en cours »	6 000.00 €		
Total dépenses réelles	68 717.35 €	Total recettes réelles	15 300.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
040 - 13 « Subventions d'investissement »	28 000.00 €	040 – 28 : « amortissements des immobilisations »	46 500.00 €
Total dépenses d'ordre	28 000.00 €	Total recettes d'ordre	46 500.00 €
		R001 : « solde d'exécution positif reporté de 2019 »	13 917.35 €
		13 : Reste à Réaliser 2019 « subvention Région pour SIMBA »	21 000.00 €
Total des dépenses d'investissement	96 717.35 €	Total des recettes d'investissement	96 717.35 €

Le budget primitif 2020 s'élève à 942 088.82 €.

APPROUVE le tableau des participations statutaires des membres, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	Taux statutaire	Participation 2019	Participation 2020
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	60.90%	103 188.14 €	144 463.40 €
ACCM	19.20%	32 532.22 €	45 545.11 €
AUREILLE	0.80%	1 355.51 €	1 897.71 €
MOURIES	0.80%	1 355.51 €	1 897.71 €
GPMM	18.30%	31 007.27 €	43 410.18 €
TOTAL membres TAUX STATUTAIRE		169 438.65 €	237 214.11 €
CA13	Forfait	3 000.00 €	3 000.00 €
UBC	Forfait	100.00 €	100.00 €
TOTAL membres FORFAIT		3 100.00 €	3 100.00 €
TOTAL MEMBRES		172 538.65 €	240 314.11 €

AUTORISE la Présidente à signer les pièces nécessaires,

AINSI fait et délibéré à Saint-Martin-de-Crau, les an, mois et jour susdits.

**La Présidente du Syndicat Mixte de gestion
de la nappe phréatique de la Crau,**

Céline TRAMONTIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.